



> Les Lorraines dans le monde du travail :

la création d'entreprise, une opportunité

■ Gisèle LEFÈVRE

En 2008, plus de 505 000 Lorraines sont engagées dans le monde du travail. Entre 1999 et 2008, le taux d'activité des femmes s'est accru dans la région, comme partout en France et en Europe. Les femmes représentent plus de la moitié des actifs diplômés du supérieur, mais seulement trois chefs d'entreprise sur dix. Par ailleurs, les Lorraines sont à l'origine de moins de 30% des entreprises créées au cours du premier semestre 2010. Outre l'avantage de pouvoir mieux gérer les contraintes familiales, la création d'une entreprise offre une certaine indépendance. Les créatrices sont plutôt jeunes : 28% ont moins de 30 ans. Près de la moitié d'entre elles ont un bagage universitaire. Les dirigeantes d'une nouvelle entreprise n'assurent le plus souvent que leur propre emploi.

En 2008, la Lorraine compte 505 200 femmes actives, soit 47% de la population active. À titre de comparaison, les femmes constituent la moitié de la population régionale. Elles sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers le monde du travail. En moins de dix ans, le taux d'activité des Lorraines a progressé de 7 points, pour atteindre 66% en 2008 et se rapprocher du taux national (68%). L'écart entre hommes et femmes se réduit. De 15 points en 1999, il est passé à 9 points en 2008 sous l'effet d'un rapprochement des comportements masculins et féminins. Le taux d'activité des femmes s'accroît, alors que celui des hommes a tendance à stagner voire à diminuer. Elles sont cependant plus nombreuses que les hommes en situation précaire : plus de huit travailleurs à temps partiel sur dix sont des femmes.

Dans tous les pays européens, le taux d'activité des femmes progresse. Toutefois, la Lorraine affiche un taux plus élevé que ses voisins immédiats. Ainsi, sur la durée de vie profession-

nelle, les Lorraines ont une activité plus continue que les Allemandes ou les Luxembourgeoises. En deçà de 25 ans, cependant, le taux d'activité féminine est plus faible de ce côté de la frontière que dans les pays limitrophes. On retrouve ici la spécificité française de désaffection pour les filières courtes de formation, repoussant d'autant l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.

Actifs diplômés du supérieur : plus de femmes que d'hommes

En France, 35% des femmes actives sont diplômées de l'enseignement supérieur. En Lorraine, cette proportion est de 30%, parmi les plus faibles des régions françaises. Elle côtoie le Centre, le Poitou-Charentes, et reste bien en deçà de Midi-Pyrénées ou encore Rhône-Alpes (respectivement 38% et 37%). Le retard lorrain s'explique notamment par le passé industriel de la région et le faible taux de diplômées du supérieur dans les classes d'âges du baby-boom. Au



fil des générations, la tendance s'est progressivement modifiée.

Les femmes représentent plus de la moitié des actifs diplômés du supérieur. Parmi les Lorraines au chômage, 13% seulement sont diplômées. Le niveau de formation initiale est donc un facteur favorisant l'employabilité. Au contraire, l'absence de diplôme constitue, surtout pour les femmes, un obstacle à l'activité. Le taux d'activité des femmes non diplômées en Lorraine est de 45%, contre 58% des hommes. Au-delà, les différences de situation sont également très liées à l'âge : les jeunes femmes non diplômées de moins de 30 ans sont davantage soumises au chômage que leurs aînées

(44% contre 12% pour les femmes de 50 ans et plus).

Les enfants : un frein à la carrière des femmes

Pour les femmes, vie professionnelle et vie familiale sont très imbriquées. Le lien n'est pas aussi fort pour les hommes. En Lorraine, l'écart de taux d'activité entre hommes et femmes est maximum aux âges où les femmes sont les plus concernées par la maternité. Il s'élève ainsi à 10 points pour les Lorraines de 25 à 49 ans. L'arrivée d'un enfant nécessite une modification du rythme personnel mais également professionnel : changement d'horaires, de quotité du

temps travaillé ou même retrait du marché du travail s'imposent. L'adaptation de l'activité professionnelle à l'arrivée d'enfants incombe principalement aux femmes. Elle est particulièrement difficile à partir du troisième enfant. Ainsi, en Lorraine, le taux d'activité des femmes, de 85% lorsqu'elles ont un seul enfant, chute à 68% au troisième enfant, et à 46% à partir du quatrième. Aucune rupture aussi nette n'apparaît pour les pères dont le taux d'activité reste toujours supérieur à 95% quel que soit le nombre d'enfants.

Trois chefs d'entreprise sur dix sont des femmes

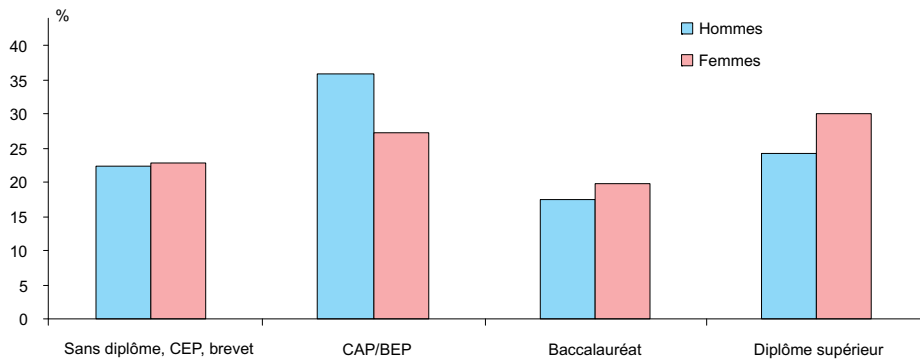
En 2008, parmi les Lorraines de 15 à 64 ans, 57% travaillent, contre 50% en 1999. Toutefois, les femmes sont encore peu visibles dans les postes à responsabilité. Leur accessibilité aux postes les plus qualifiés (professions libérales, cadres supérieurs des secteurs public et privé, chefs d'entreprise) reste difficile. Moins d'une femme en emploi sur dix accède à ces fonctions contre 14% des hommes.

Les 12 560 femmes chefs d'entreprises lorraines (artisans, commerçantes ou dirigeantes d'une entreprise de 10 salariés ou plus) ne comptent que pour 2,9% de la population féminine en emploi, contre 3,4% au niveau national. Parmi elles, 16% sont détentrices d'un diplôme d'études supérieures (19% des chefs d'entreprises au masculin). Moins de trois dirigeants sur dix sont des femmes. A contrario, les femmes exerçant une profession intermédiaire sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (24% des femmes en activité résidant en Lorraine, contre 12% des hommes).

Les activités tertiaires restent le domaine de prédilection des femmes qui travaillent, salariées ou non. En Lorraine, sept femmes chefs d'entreprise sur dix (quatre hommes sur dix) investissent principalement trois secteurs d'activité : commerce (31%), services personnels (24%), hébergement, restauration (14%). Toutefois, elles ne représentent que 22% de l'emploi féminin total de ces trois secteurs.

30% des Lorraines actives ont un diplôme d'études supérieures

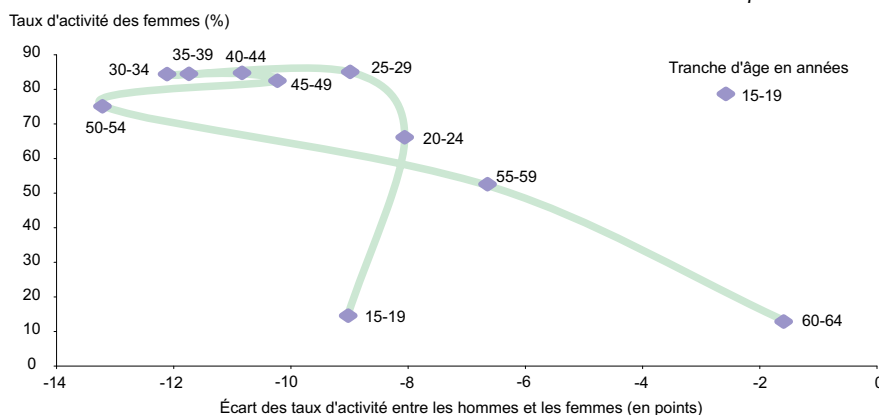
Répartition de la population active lorraine selon le dernier diplôme



Source : Insee, recensement de la population 2008 - exploitation complémentaire

Situation défavorable des femmes au plus fort de l'emploi

Taux d'activité des femmes et écart femmes-hommes en Lorraine en 2008 par tranche d'âge



Lecture : le taux d'activité des femmes de 30 à 34 ans est de 84%, soit 12 points de moins que le taux d'activité des hommes

Source : Insee, recensement de la population 2008 - exploitation principale

Forte baisse du taux d'activité des femmes à partir du troisième enfant

Nombre d'enfants	Taux d'activité des Lorrains de 15 à 54 ans vivant en couple (%)	
	Hommes	Femmes
1 enfant	96,2	85,2
2 enfants	97,4	82,4
3 enfants	96,9	67,9
4 enfants et plus	95,3	45,8
Ensemble	96,8	79,4

Source : Insee, recensement de la population 2008 - exploitation complémentaire

Les créatrices d'entreprises sont jeunes

Les femmes s'engagent nettement moins dans l'entrepreneuriat que les hommes. Parmi les 2 760 entreprises non auto-entrepreneuriales créées au premier semestre 2010 en Lorraine, 760 sont dirigées par des femmes, soit seulement 28% des entreprises créées sur la période. Cette part est identique à celle de l'ensemble de la métropole, mais de 2 points inférieure à celle de l'Alsace voisine. La Lorraine figure parmi les régions où le contingent de femmes créatrices est le plus faible. La part des créations d'entreprises au féminin a peu progressé par rapport à 2006.

L'âge moyen de la créatrice lorraine est de 38 ans, contre 40 ans pour le créateur. Une part importante de femmes se lance dans la création avant que les maternités et les contraintes familiales ne deviennent une entrave, ce qui explique en partie que 28% des entrepreneuses ont moins de 30 ans. Sept créatrices sur dix vivent en couple au moment de la création.

La situation d'inactivité avant la création est bien plus importante chez les femmes (17%) que chez les hommes (6%). En faisant aboutir leur projet, les femmes sans emploi, femmes au foyer pour la plupart, s'orientent vers une activité qu'elles ont choisie. La création d'entreprise présente l'avantage de leur procurer une plus grande autonomie. Autre potentialité, elle constitue une alternative au chômage pour plus d'un tiers des entrepreneuses. Enfin, quatre créatrices sur dix quittent un emploi salarié pour monter leur projet. En 2006, cette proportion était de trois sur dix. Le salariat fait parfois obstacle à une évolution de carrière pour les femmes ayant l'esprit d'entreprise, surtout si elles privilégient leur vie de famille. La création d'une entreprise, en apportant une réelle flexibilité dans l'organisation du travail, leur offre l'occasion de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Près de la moitié des créatrices sont diplômées du supérieur

Comme l'ensemble des femmes actives de 15 à 64 ans, les créatrices d'entreprise sont plus diplô-

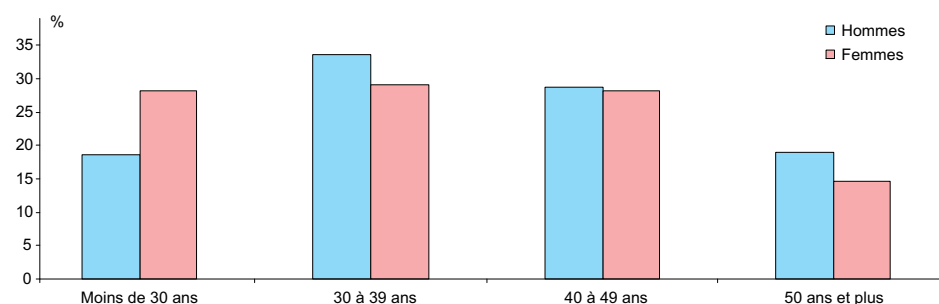
mées que leurs homologues masculins : 45% d'entre elles détiennent un diplôme d'études supérieures, pour 35% des hommes. Leur part a progressé depuis 2006, et l'écart hommes-femmes demeure. Toutefois, les créateurs qui avaient un haut niveau de qualification dans le salariat ne sont guère représentés. Seulement 7% des créatrices étaient cadres (9% des hommes), mais 19% d'entre elles avaient un statut d'employée avant la création.

Créer son entreprise pour être indépendant

Les principales motivations ayant conduit les femmes à créer leur entreprise diffèrent peu de celles des hommes. Tous mettent en avant leur désir d'indépendance et le goût d'entreprendre. L'opportunité de création ou de reprise d'entreprise n'arrive qu'en troisième position chez les créatrices, qui l'invoquent toutefois davantage que les hommes. Pour sept femmes sur dix, la

28% des créatrices d'entreprise ont moins de 30 ans

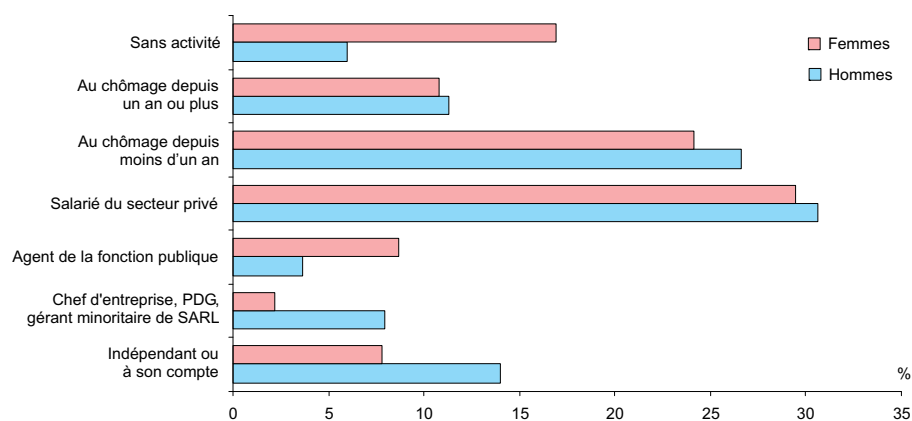
Répartition des créateurs d'entreprise en Lorraine selon l'âge et le sexe



Source : Insee, enquête SINE 2010 - première interrogation

Quatre femmes sur dix étaient salariées avant de créer leur entreprise

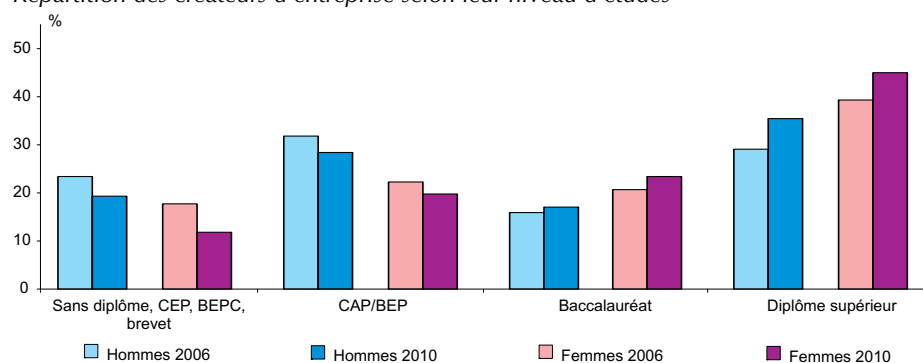
Répartition des créateurs d'entreprise selon leur situation préalable



Source : Insee, enquête SINE 2010 - première interrogation

La part des diplômées du supérieur a progressé depuis 2006

Répartition des créateurs d'entreprise selon leur niveau d'études



Source : Insee, enquête SINE 2010 - première interrogation

création est surtout le moyen d'assurer son propre emploi (six hommes sur dix).

Les femmes sont moins nombreuses à se lancer seules dans la création (20% des femmes, 27% des hommes). Elles s'appuient plus volontiers sur le conjoint (36%) que les hommes (16%). Pour échafauder leur projet, 35% d'entre elles sollicitent l'aide d'une structure dédiée à la création d'entreprises et 30% une personne de leur entourage personnel (respectivement 33% et 28% des hommes). Le règlement des formalités administratives apparaît compliqué aux créateurs, hommes comme femmes. Près de la moitié d'entre eux font état de ces difficultés.

Création sans salarié : générer son propre emploi

Le tertiaire est le terrain d'accueil privilégié des créatrices d'entreprise, comme de l'ensemble des femmes en activité. Si la répartition des créations apparaît peu diffé-

rente de celle du salariat féminin dans ce domaine, elle est néanmoins plus ciblée. Les femmes entreprennent dans des activités de proximité, à un échelon local. Elles se forgent un réseau de clientèle. La dimension relationnelle implicite à la plupart des activités investies constitue vraisemblablement l'un des critères du choix. Une créatrice sur quatre se positionne dans le domaine de la santé (infirmière, médecin, dentiste...) et dans celui des services personnels, notamment coiffure et esthétique. Deux entrepreneuses sur dix (un homme sur dix) se lancent dans le commerce de détail, alimentaire et non alimentaire, notamment sur éventaires et marchés, habillement ou encore vente à distance. Moins de 6% des créatrices optent pour la restauration. En 2006, seulement 3% d'entre elles choisissaient d'entreprendre dans la construction. En 2010, cette part est trois fois plus importante.

Les entreprises créées par des femmes sont de petites, voire très petites entreprises. Dans la plupart des

cas, le seul emploi créé au démarrage est celui de la dirigeante. De fait, 79% des projets concrétisés par des femmes débutent sans salarié. Seulement une femme sur cent crée ou reprend une entreprise de 10 salariés et plus (deux hommes sur cent).

Des financements plus conséquents au démarrage

Les nouvelles structures réclament des capitaux pour l'installation de locaux, l'achat de matériel de production, la constitution de stocks, etc. Une somme inférieure à 2 000 euros au départ est souvent insuffisante. Seulement 20% des créatrices et 16% des hommes s'en contentent. En revanche, six créateurs sur dix, hommes et femmes, montent leur projet avec au moins 8 000 euros. En Lorraine, 44% des projets féminins aboutis ont nécessité un financement minimum de 16 000 euros. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, c'est le cas de 38% des entrepreneuses.

Les ressources personnelles, familiales ou d'associés assurent la totalité du financement pour 30% des créatrices (41% des hommes). Pour obtenir un capital de départ, six entrepreneuses sur dix ont recours de manière plus ou moins importante (de 1% à 100%) aux emprunts bancaires, et plus accessoirement à d'autres financements. Près de la moitié des créateurs n'entrent dans aucun dispositif d'aide à la création. Dans le cas contraire, les créateurs bénéficient en grande majorité (60% des femmes, 54% des hommes) des dispositifs ACCRE (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise) ou NACRE (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise).

La création d'une entreprise au féminin est une alternative aux difficultés d'accès au monde du travail. Pour bon nombre de femmes, la formule choisie est réellement une condition de survie financière. Il n'est donc pas surprenant que dans l'avenir à court terme, les créatrices envisagent avant tout de maintenir l'équilibre de l'entreprise.

Être indépendante avant tout

Principales motivations invoquées par les créateurs	Créateurs	
	% de femmes	% d'hommes
Indépendance	59	63
Goût d'entreprendre ou désir d'affronter de nouveaux défis	43	45
Opportunité de création ou de reprise	31	24
Perspective d'augmentation de revenu	23	26
Sans emploi, choix ou contrainte de créer	23	22

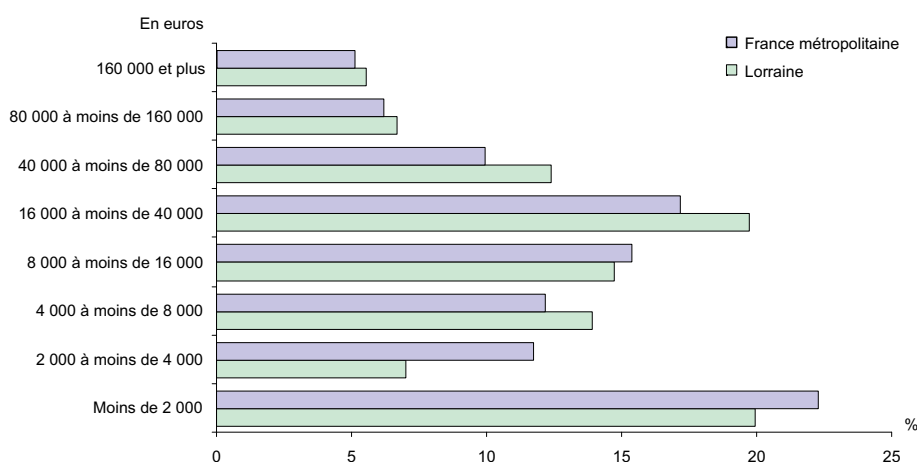
Jusqu'à 7 réponses simultanées à cette question étaient possibles : indépendance, associée à goût d'entreprendre, associée à opportunité de création, par exemple (3 réponses dans ce cas).

Dans le tableau, chaque item contient toutes les réponses incluant la motivation indiquée.

Source : Insee, enquête SINE 2010 - première interrogation

Financement de départ plus important pour les créatrices lorraines

Moyens financiers à disposition des créatrices au démarrage de l'entreprise



Source : Insee, enquête SINE 2010 - première interrogation

Savoir plus :

Femmes et hommes - Regards sur la parité, édition 2012, Insee - mars 2012.

Créations et créateurs d'entreprises - Première interrogation 2010, profil du créateur, Frédéric Barruel, Nadine Penaud, Stéphane Thomas, pôle national Démographie des entreprises et des établissements, Insee, Direction régionale de Lorraine, Insee résultats n°58 Économie - février 2012.

Pauvreté et précarité professionnelle des Lorraines : l'enjeu des mobilités, Chantal Cocher, Gérard Moreau, Économie Lorraine n° 222 - juin 2010.

La mixité professionnelle en perspective, Gérard Moreau, Économie Lorraine n°160 - mars 2009.

Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes, France portrait social, Insee Références - 2009.

Site internet :

- www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**
Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot
CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Bertrand KAUFFMANN

Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE

ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2012

L'égalité femmes-hommes, un combat depuis plus de 100 ans

Selon l'ONU, «la Journée internationale de la femme» a fêté son centenaire d'existence l'année dernière. Elle aurait été célébrée pour la première fois, le 19 mars 1911, en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse, où plus d'un million de femmes et d'hommes auraient participé à des rassemblements. Outre le droit de voter et d'exercer une fonction publique, les femmes exigeaient le droit au travail, à la formation professionnelle, et la cessation de la discrimination sur le lieu de travail.

En France, c'est souvent avec l'arme législative que cette promotion du droit des femmes a eu tendance à avancer. Sans que la liste soit exhaustive, on peut citer : la loi «Roudy» de juillet 1983 sur la non-discrimination des sexes au sein des entreprises, la loi «Génisson» de mai 2001 qui renforçait la loi précitée. En mars 2006, la loi sur l'égalité salariale a légiféré sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Enfin les lois de 2008 et 2011 ont visé à assurer une meilleure représentativité des femmes dans les mandats électifs, à lutter contre toute forme de discrimination (notamment sexuelle) dans le monde professionnel et à favoriser la présence des femmes dans les instances dirigeantes des grandes entreprises.

Depuis 2009, les entreprises ou collectivités publiques qui s'engagent dans une démarche de progrès et qui en font la démonstration peuvent obtenir un label «diversité» délivré après audit par le groupe AFNOR.

La Commission européenne a retenu en 2011, dans le cadre d'un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS), le projet PROGREG porté par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Ce projet vise à une meilleure intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques nationales et locales. La spécificité de ce projet est de combiner des actions nationales et locales.

Au niveau national, il débouche sur un Programme d'Action Interministériel (PAI) en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Au niveau local, les partenaires locaux (services de l'État en région, collectivités, organismes consulaires...) devront mettre en place des Plans Régionaux Stratégiques en faveur de l'égalité Femmes-Hommes (PRSEFH) début 2012. Ces différents outils visent plusieurs objectifs :

- approfondir la connaissance de la situation des femmes ;
- améliorer l'accès aux formations, le déroulement de carrière et l'égalité des chances ;
- améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- mettre en place des politiques actives de communication.

Créations d'entreprise : l'enquête SINE

Le dispositif SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) permet d'analyser le profil du créateur et les conditions de démarrage des nouvelles entreprises, les conditions de développement, les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des cinq premières années de leur existence et les effets sur l'emploi des créations d'entreprises. C'est un système permanent d'observation et de suivi d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Une génération correspond ici aux entreprises créées au cours de la même période (le premier semestre) d'une année donnée. Pour chaque génération, le recueil d'information repose sur trois interrogations :

- la première, quelques mois après la création de l'entreprise ;
- la deuxième, au bout de la troisième année d'existence de l'entreprise ;
- la troisième, cinq ans après la création pour les entreprises survivantes.

Ce dispositif d'enquêtes a permis d'observer 5 générations de nouvelles entreprises en 1994, 1998, 2002, 2006, 2010.

C'est une enquête par sondage avec une **représentativité nationale et régionale**. Les échantillons du dispositif SINE sont tirés à partir des créations d'entreprises enregistrées dans le répertoire Sirene.

La couverture économique du dispositif SINE correspond au champ de la démographie d'entreprises : l'ensemble des activités marchandes, hormis les activités agricoles. Depuis 2007, on n'interroge plus dans SINE que des créations selon la définition européenne, à savoir : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Cette notion inclut notamment les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise entre le cédant et le repreneur (changement d'activité économique ou changement de localisation de l'entreprise).

Définitions

* Population active (recensement de la population)

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

* Population active ayant un emploi

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

* Chômeur

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée «chômeur» (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

* Taux d'activité

Au sens du recensement de la population, le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.

* Profession intermédiaire

Profession administrative et commerciale des entreprises, de la santé (infirmier, kinésithérapeute...), de l'enseignement, technicien, contremaître et agent de maîtrise.

Dans cette étude, toutes les informations issues des recensements (population active, population totale, taux d'activité) concernent les personnes âgées de 15 à 64 ans, sauf précision contraire.